

/VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-559 DU 11 NOVEMBRE 1997

portant nomination de deux (02) Elèves-
Officiers Médecins des Forces Armées
Béninoises au grade de Médecin-Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHEF SUPREME DES ARMEES,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Loi N°016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées
Béninoises ;

VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels
Militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi N°88-006 du 26 Avril
1988 qui l'a modifiée et complétée ;

VU la Loi N°95-013 du 26 Septembre 1995 portant Loi de Finances pour la
gestion 1995 ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°97-143 du 25 Mars 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

SUR proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République,
chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Octobre 1997 ;

.../...

DECRETE :

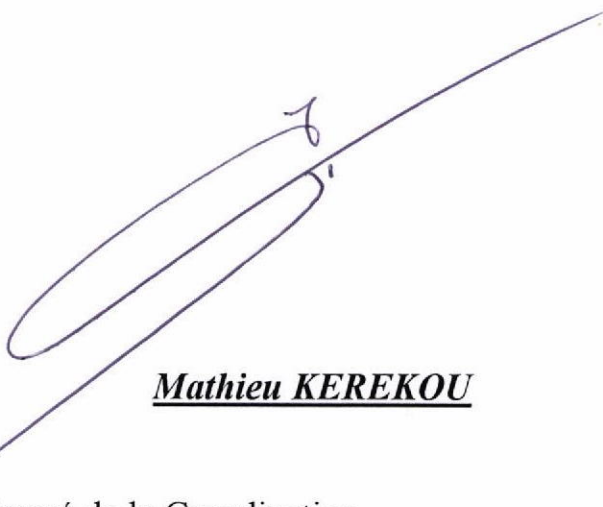
Article 1er. - Les Elèves-Officiers Médecins, Tessilimi Cowiyou BEHANZIN et Daniel Dossa GNINAFON sont nommés au grade de Médecin-Lieutenant pour compter du 1er Octobre 1996.

Article 2. - Les présentes nominations donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par la Loi N°95-013 du 26 Septembre 1995 portant Loi des finances pour la gestion 1995.

Article 3. - Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 NOVEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

.../...